



Concertation préalable à la modification de la ZAC ODE Acte 1 située sur la commune de Pérols (34 470)

Par délibération n° M2021-334 en date du 28 juillet 2021, le Conseil de Métropole a approuvé les objectifs et modalités de la concertation préalable à la modification de la ZAC ODE Acte 1.

Conformément à la délibération susvisée, celle-ci sera affichée pendant une période d'un mois minimum :

- ✓ Au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (Place Zeus à Montpellier) ;
- ✓ En Mairie de Pérols (Place Carnot) ;
- ✓ En Mairie de Lattes (1, Avenue de Montpellier).

La présente délibération est consultable au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, en Mairie de Pérols et en Mairie de Lattes aux jours et aux horaires habituels d'ouverture.